



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6
Tél. : 819 357-9297 Téléc. : 819 357-4367
Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf.ca

18 décembre 2017
Volume 40, numéro 3

LE LIEN



Mot de la présidente

Nancie Lafond

Dans quelques jours, ce sera le début du congé de Noël.
« Enfin! » dirons-nous car bon an mal an, on a souvent l'impression de virevolter dans le tourbillon des préparatifs du temps des fêtes. En essayant de combiner ses obligations professionnelles et ses responsabilités personnelles, on peine à se rendre au bout, debout! Mais à la fin de la semaine, lorsque la cloche sonnera, chacun de nous accueillera avec bonheur et fébrilité, ce temps d'arrêt tant attendu. Bienvenue à toi, cher congé des fêtes!

Pour certains, ce temps d'arrêt est l'occasion rêvée pour multiplier les belles rencontres. Recevoir ou visiter, l'important c'est de partager de bons moments avec ceux qu'on aime, s'amuser en grand et laisser la routine de côté.

D'autres préféreront s'offrir des moments de détente. Se reposer ou se dorloter, l'important c'est de s'accorder une pause énergisante, prendre du temps pour soi et laisser de côté la multitude d'activités quotidiennes.

À chacun son Noël! Ce qui compte, c'est de recharger ses batteries.

Les membres du Conseil administratif et les employés du SEBF se joignent à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes!

Dans ce numéro

Saviez-vous que.....	2
Durée d'une journée pédagogique.....	2
Session de préparation à la retraite.....	2

Le Conseil administratif et le personnel du SEBF vous souhaitent un agréable temps des fêtes!



Prenez note que nos bureaux seront fermés du 22 décembre à midi au 7 janvier inclusivement.

SAVIEZ-VOUS QUE...

par Nadia Gravel, conseillère syndicale

Si vous êtes enceinte et bénéficiez d'un congé pour complication ou danger d'interruption de grossesse, il se pourrait que vous ayez droit à des prestations d'assurance salaire jusqu'à la date de votre accouchement. Chaque situation doit être analysée individuellement pour déterminer l'étendue de vos droits.

Rappel important

Si vous êtes en congé de maternité et que votre report de vacances coïncide avec la période des fêtes, vous devez suspendre vos prestations de RQAP. En effet, le salaire versé par la Commission scolaire pendant cette période est du revenu concurrent aux prestations de RQAP.

L'une ou l'autre des situations ci-haut s'applique à vous? Communiquez avec moi et il me fera plaisir de vous guider dans les démarches relatives au traitement de votre dossier.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes fêtes!

Durée d'une journée pédagogique

par Sonia Laliberté, vice-présidente

Dernièrement, des enseignantes et enseignants ont interpellé le Syndicat sur la durée d'une journée pédagogique. Certaines directions d'école ont informé le personnel enseignant que la durée d'une journée pédagogique était de 6 h 24. Elles expliquent cette durée par la nécessité d'ajouter une heure de TNP lors de ces journées.

Ce sujet a été traité lors de la dernière rencontre du Comité de relation de travail à la Commission scolaire. Nous avons dénoncé cette interprétation. Notre position est claire. **LA DURÉE D'UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE EST DE 5 H 24. On y arrive en divisant 27 h par 5 jours.**

Contrairement à ce que prétend la Commission scolaire, l'annualisation du TNP n'est pas prévue pour le secteur des jeunes à la convention collective. L'obligation des enseignantes et enseignants est de placer à l'horaire 5 h de TNP par semaine ou l'équivalent lorsque l'organisation de l'enseignement est sur un cycle différent d'un cycle de 5 jours.

Il est à noter également qu'il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments pour l'accomplissement du TNP. La direction ne peut donc pas décider qu'une partie de celui-ci doit être accomplie pendant la journée pédagogique.

Si la Commission scolaire maintient son interprétation, nous utiliserons la voie juridique pour faire valoir notre point de vue et faire respecter les droits de nos membres.

Rappelons-nous que la durée d'une journée pédagogique est de 5 h 24.

RAPPEL

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 2 février à midi pour vous inscrire à la session de préparation à la retraite qui se tiendra à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, les 23 et 24 février 2018.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le bureau du Syndicat au numéro : 819 357-9297.